



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-20-201
L'ASSOCIATION LA BALBUTIE POUR EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LE 31
JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La Balbutie, représentée par Madame Myriam Amrous, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 3, rue des Vauroux – 77 130 Grande Paroisse – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Vox, le mot sur le bout de la langue » le dimanche 31 janvier 2021, dont le coût total est fixé à 2 456,80 € (deux mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt centimes) Nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association La Balbutie, représentée par Madame Myriam Amrous, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 3, rue des Vauroux – 77 130 Grande Paroisse – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Vox, le mot sur le bout de la langue » le dimanche 31 janvier 2021, dont le coût total est fixé à 2 456,80 € (deux mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt centimes) Nets.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200908-lmc1H7561H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/09/2020
Date de Publication : 08/09/2020

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200908-Imc1H7561H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/09/2020
Date de Publication : 08/09/2020